Afac Agroforesteries	**Compte rendu réunion de conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries du 17 Février 2022**	Etat : transmis pour validation

administrateurs présents
administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes		
Bourgogne-Franche-Comté	**FNE Bourgogne-Franche-Comté** Mandataire : Hervé Bellimaz	**Fédération départementale des chasseurs du Doubs** Délégataire : Régis Renaude
Bretagne	**Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons** Délégataire titulaire : Yann Gouez	**Association Eau & Rivières de Bretagne** Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff
Centre-Val de Loire	**Parc naturel régional de la Brenne** Délégataire suppléante : Joséphine Bouvard	
Grand Est	**Haies Vives d'Alsace** Délégataire : Jacques Detemple	
Hauts-de-France	***Atelier agriculture avesnois Thierache*** *Délégataire : Françoise Gion*	
Ile-de-France	***Terre et Cité*** *Délégataire titulaire : Marion Bruère* *Délégataire suppléant : Glenn Keck*	
Normandie	**Pépinières Levavasseur** Mandataire : Etienne Levavasseur	
Nouvelle-Aquitaine	**Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine** Délégataire : Françoise Sire	**Bocage Pays Branché** Délégataire : Etienne Berger
Occitanie	**Arbre et paysage d'Autan** Délégataire : Nathalie Hewison	
Pays de la Loire	**CUMA CEPVIL** Mandataire : Philippe Gruau	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**AGROOF SCOP** Mandataire : Fabien Liagre	**Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée** Délégataire : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 : **Arbre hors forêt**	***SCIC Mayenne Bois Energie*** *Mandataire : Emmanuel Lelièvre*
	Les planteurs volontaires *Délégataire : Alan Guillou*
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 : **Agriculture**	**Chambre régionale d'agriculture de Bretagne** Mandataire : Gaëtan Le Seyec
Collège 3 : **Environnement – développement rural**	**Histoires de paysage** Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégataire : David Rolland
	L'Escuro, CPIE du Pays Creusois Délégataire : Stéphane Vassel

<u>Salariés présents</u> : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau,

Soit 14 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 20 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h30

<u>Ordre du Jour</u>

SUJET	A VOIR	PAR	TYPE
Fonctionnement	- **Validation du compte rendu du 13 Janvier 2022** - **Intranet mis en place pour accéder aux informations sur le conseil d'administration** - **Présentation du budget prévisionnel 2022**	**Philippe Hirou** **Baptiste Sanson** **Catherine Moret et Stéphane Vassel**	**Validation / correction** **Information** **Vote électronique**
Projet	- **Concours Général Agricole** • Point sur le fonctionnement • Organisation remise des prix édition 2022 – 4 Mars • Appel à candidatures édition 2023 • Lien avec le Fonds pour l'arbre - **BCAE 7** • Renouvellement agrément en cours – constitution commission	**Christine Dezert, Paule Pointereau et Yann Gouez** **Paule Pointereau**	**Information et discussions** **Information et inscriptions**
Questions diverses	- Plan de relance / lancement phase 2		

FONCTIONNEMENT

1) Validation du Compte rendu du conseil d'administration du 13 Janvier 2022

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide les comptes-rendus de la réunion de CA du 13 Janvier 2022 sans demande de modification

2) Intranet mis en place pour accéder aux informations sur le conseil d'administration

Un intranet réservé aux administrateurs a été ouvert sur le site internet de l'Afac. Il est possible d'y accéder à partir de ce lien : https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/

Le mot de passe CAFNAFAC2022 est réservé aux administrateurs. Il sera renouvelé régulièrement.
Sur cet intrant, vous retrouvez des documents généraux sur le conseil d'administration de l'Afac (annuaire, trombinoscope à venir), sur l'équipe salariée ainsi que les projets.
L'espace intranet comporte également un dossier par réunion de CA avec tous les documents qui s'y rapportent.
C'est un début, cet intranet pourra évoluer en fonction des besoins !

3) Budget prévisionnel 2022

CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**BP 2021**	**BP 2022**
60 - Achat	**2 000**	**2 000**
Fourniture de bureau et administrative	1 000	1 000
Achat d'équipement	1 000	1 000
61 – Services extérieurs	**100 163**	**77 132**
Soustraitance et prestations de service	10 000	10 000
Maintenance	3 000	4 366
Assurance	1 500	1 686
Location de salle	6 800	3 000
Documentation	1 000	1 000
Honoraires	30 000	20 000
Editions divers documents	6 000	6 000
Missions exceptionnelles de représentation de l'Afac	10 000	11 500
Frais de mission administrateurs		5 000
Frais de mission salarié	24 913	10 000
Réception	600	
Frais postaux	1 000	1 000
Abonnement internet et telephone	4 000	2 229
Frais de banque	550	550
Cotisations et adhésions liées à l'activité	800	800
695 – Impôts sur revenus de capitaux mobiliers	**100**	**100**
64 – Charges de personnel	**377 334**	**431 109**
68- dotation aux amortisements et provisions	**1 500**	**10 057**
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**481 097**	**520 398**
CHARGES DIRECTES DE PROJETS		
SOUS - TOTAL CHARGES PROJETS ENGAGES	**616 874**	**234 501**
Géohaie et projets asscociés	16 573	515
Enseign' haies	18 260	5 092
Etude Biomasse	41 300	38 732
Resp'haie	213 245	9 692
Projet La Boulangère	42 500	
Filière vététal local	120 248	54 290
Label haies	52 556	85 576
Conours général	44 000	25 038
Création du fonds pour l'arbre	68 192	9 553
coordination projets du fonds pour l'arbre		3 700
Politiques publiques (Réunir Af - ONVAR)		1 783
Projet creuse		530
TOTAL CHARGES	**1 097 971**	**754 899**

PRODUITS		
PRODUITS FONCTIONNEMENT	**BP 2021**	**BP 2022**
Adhésions	20 000	23 000
Produits financiers		
Aide à l'emploi	7 828	13 986
TOTAL PRODUITS ASSOCIATIF	**27 828**	**36 986**
FONDS PRIVES		
Création du Fonds pour l'arbre	126 720	28 122
Animation Fonds pour l'arbre	170 124	170 812
Resp'haies/BJORG	24 137	7 540
Fondation pour le Progrès de l'Homme	30 000	30 000
Label Haie : La Boulangère	10 000	
Plantations : La Boulangère	45 540	
Concours général	68 383	57 038
Enseign'haies : Fondation Archambaud	38 220	9 903
Nature et Découverte : Végétal Local	15 000	
TOTAL PRODUITS FONDS PRIVES	**528 124**	**303 415**
SUBVENTIONS PUBLIQUES		
Politiques publiques (Réunir AF et ONVAR : MAA)	16 336	116 456
ATT (MAA)	1 422	
Biomasse (ADEME)	25 583	23 437
Resp'haies/CASDAR	236 532	46 018
Déploiement du Label (MTES, ADEME, AFB, AE)	138 196	128 707
OFB : végétal local	111 699	87 928
Géohaie (ATT,MTE) et projets associés	13 467	5 000
Projet Creuse (OFB, Département)	6 934	7 080
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	**550 169**	**414 626**
TOTAL PRODUITS	**1 106 121**	**755 027**
RESULTAT	**8150**	**128**
CONTRIBUTION EN NATURE		
FPH : mise à disposition bureaux Paris	32 000	32 000
FPH : séminaire Villarceaux	5 000	5 000
Valorisation temps bénévoles		65 198
TOTAL CONTRIBUTION EN NATURE	**37 000**	**102 198**

- **Convention entre le Fonds pour l'Arbre et l'Afac-Agroforesteries**

Une convention de partenariat cadre a été établie entre l'Afac-Agroforesteries et le Fonds pour l'Arbre. Elle permet d'expliquer la nature de la relation entre les deux structures, de décrire ce que chaque partie apporte à l'autre et ainsi de justifier le reversement financier annuel de 17% du budget global du Fonds pour l'Arbre à l'Afac-Agroforesteries.

Un travail important avec l'avocate fiscaliste de Fidal qui nous accompagne depuis la création du Fonds (en 2019), a été conduit pour établir cette convention entre l'Afac-Agroforesteries et le Fonds pour l'Arbre.

Plusieurs pistes avaient été explorées :

- **Convention de mise à disposition** de type **reconnu comme groupement de fait** (article 261 B du CGI qui permet de ne pas être assujetti à la TVA). Mais grande difficulté à traduire cet article 261 B du CGI dans une convention. C'est complexe car fait appel à une doctrine de jurisprudence. Et c'est un article qui est maintenant très restrictif. De plus, la mise à disposition de moyens ne va que dans un sens, alors que dans la relation Fonds-Afac la mise à disposition de moyen va dans les deux sens.
- **Prestation de services** : La TVA s'applique sur les fonds reversés à l'Afac (perte de -20% sur l'enveloppe reversée). Cela aurait engagé une requalification du statut d'intérêt général de l'Afac.
- **Mise à disposition de salariés :** complexité dans la relation employeurs-employés. Les salariés ont deux employeurs.

Nous avons donc travaillé à la rédaction d'une **convention de partenariat cadre** entre le Fonds et l'Afac pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Tout l'enjeu est de montrer que ce n'est pas une mise à disposition de moyens qui ne va que dans un sens, mais qu'il y a bien convergence d'intérêts pour ne pas être requalifié de prestation de service et permettre un reversement sans être assujetti à la TVA.
C'est aussi un moyen de protéger l'exclusivité de la relation entre le Fonds et l'Afac. Aucun autre opérateur ne peut réaliser cette mission d'animation nationale pour et avec le Fonds. Cette relation bilatérale est également protégée par les statuts du Fonds.

Cette convention exprime que les deux organisations ont une volonté de coordination/rapprochement politiques/stratégiques, démontrée à travers 2 articles :

- **Le portage d'ambitions et d'enjeux communs en détaillant (article 2.1)**
- **La définition des apports réciproques des deux Parties (article 2.2)**

Conclusion : Au regard de la complémentarité de leurs objets et de leurs actions d'intérêt général et de l'absolue nécessité de ces apports réciproques, le présent partenariat de coopération entre les Parties participe à la réalisation de leurs actions d'intérêt général en faveur de l'environnement naturel et en constitue le socle indispensable.

Apport de l'Afac	Apport du Fonds
- l'Afac participe, comme le fonds à une activité d'intérêt général (Opération politique) - l'Afac participe à construire un contexte favorable au développement de l'arbre et de la haie dans le paysage national (élaboration des politiques publiques nationales, construction de connaissances aces les programme de recherche action, …) - l'Afac contribue à la mise en oeuvre du programme du Fonds grâce à son réseau d'adhérents qui sont les opérateurs du Fonds - l'Afac met à disposition du Fonds des outils d'actions pour la mise en oeuvre de ses	- Collecter des fonds auprès des fondations - Sensibiliser le grand public - Soutenir la structuration des acteurs de la haie à l'échelle régionale, le développement des labels Végétal local et Label Haie, et la recherche de nouvelles pistes de valorisation - Mettre en œuvre des programmes d'actions ambitieux, opérationnels et dotés financièrement s'appuyant sur l'expertise technique et stratégique de l'Afac-Agroforesteries et de son réseau - Soutenir tout organisme d'intérêt général

programmes dans les territoires (Végétal local, Fonds pour l'Arbre, …) - l'Afac est étroitement associée à la gouvernance du fonds.	- Soutenir plus particulièrement l'Afac-Agroforesteries pour l'appuyer dans sa mission globale

Discussion du conseil d'administration :

Budget prévisionnel :

Le trésorier explique que le budget prévisionnel est équilibré et présenté avec des dossiers acquis ou en cours d'acquisition.

- Projet ONVAR – (organisme agricole à vocation agricole et rural) - en phase 2 de sélection – dépôt modifié du projet avec uniquement 40% de l'enveloppe demandée soit 100 000 €
- Baisse de recettes : liée à la vie des projets et aux reversements vers les partenaires qui évoluent suivant les années. (pour Resp'haies par exemple, les reversements seront faits en 2023 avec le solde du projet)
- Le budget est à l'équilibre recettes publiques / privés 50% - 50% ce qui est conforme au dossier de demande ARUP
- Coût jours bénévoles : Le montant présenté de valorisation jours bénévoles représente 9 jours / administrateurs. Ils sont calculés sur le coût jours salariés mis à disposition ou si bénévoles non-salariés calcul suivant la grille de la convention collective réalisée.

Fonds pour l'arbre :

Salarié fonds pour l'arbre : jusqu'à aujourd'hui se sont les salariés de l'Afac et de la FYR qui ont fait le travail de coordination du Fonds pour l'arbre. Un recrutement est en cours au Fonds pour l'arbre pour chercher de nouveaux mécènes et communication. L'Afac reste l'animateur du programme d'actions.
Position de la FYR / Fonds pour l'arbre : souhait de cette création et de fédérer d'autres mécènes partenaires autour de leur démarche – notion de mécénat collectif – intérêt des mécènes sur la co construction – intérêt d'un partenariat durable avec une association.

Décisions du conseil d'administration :
Le conseil d'administration décide de mettre le budget prévisionnel présenté au vote électronique :

Délibération mise au vote :
Le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel 2021, valide sa présentation en assemblée générale et accepte sa mise en oeuvre.

Pour les dossiers et engagements financiers présentés dans ce budget, le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer les conventions, les demandes de financements et tous les documents nécessaires à leur engagement. Le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer tous les documents de comptes rendus intermédiaires et finaux des projets ainsi que les documents liés aux demandes de versements intermédiaires et finaux de ces projets.

Le conseil d'administration donne une délégation au trésorier pour signer si nécessaire et en cas d'indisponibilités à la place du président tous les documents se rapportant au budget prévisionnel 2022.

PROJET

4) Présentation du concours général agricole section agroforesterie

Depuis 2020, le Concours Général Agricole (CGA), récompense l'excellence des pratiques agro-forestières des agriculteurs et des éleveurs, ce qui permet de faire la promotion de l'arbre en agriculture et la reconnaissance des savoir-faire des agriculteurs
Il est co-organisé par l'Afac et l'APCA.

- PPT de présentation du concours, remise des prix 2022 et inscriptions édition 2023

- **Remise des prix le 4 mars au salon de l'agriculture**

- Jury national qui s'est réuni le 1 Février
- 8 lauréats locaux dont 4 lauréats nationaux dans 5 régions différentes (Bretagne, Occitanie, PACA, Centre Val de Loire, Ile de France)
  Consulter les projets des agriculteurs et des structures qui les accompagnent : https://afac-agroforesteries.fr/laureats/
- Remise des prix par les mécènes du concours
- Attachée de presse pour couvrir l'évènement – communication engagée au niveau régional, posts réseaux sociaux, lauréats coup de cœur mécènes

- **Inscriptions édition 2023 – appel à candidature**

- 6 territoires inscrits au 10 Février 2022 – objectif à atteindre au minimum 12 territoires
- Date limite 28 Février 2022
- Guide d'organisateur du CGA sur son territoire
  https://afac-agroforesteries.fr/edition-2023-devenir-territoire-organisateur-du-concours-general-agricole-des-pratiques-agroecologiques-agroforesterie/

- **Budget du CGA**

Budget 2022 - Concours Générale			
Dépenses		**Recettes**	
Animation et préparation concours	19 000,00 €	Fonds dédiés 2021	2 038,00 €
Communication	15 000,00 €	La Boulangère bio	15 000,00 €
Frais jury national	1 000,00 €	Fondation Yves Rocher	15 000,00 €
Déplacements lauréats salon	3 200,00 €	Triballat-Noyal/Marque Vrai	15 000,00 €
Attachée de presse lauréats 2022	7 800,00 €	Fonds Archimbaud	10 000,00 €
Attachée de presse concours 2023	4 000,00 €		
Argus presse	1 200,00 €		
Prestation photos-vidéo	5 838,00 €		
TOTAL	**57 038,00 €**		**57 038,00 €**

- **Proposition d'une nouvelle articulation CGA – Fonds pour l'Arbre**

Proposition : il est proposé que le Fonds pour l'Arbre devienne le représentant unique des mécènes au sein du CGA.

Enjeux :	Avantages :

• Être mieux impliqués • **Ne pas être considérés comme un sponsor** • Mais être reconnu comme acteur du développement de l'agroforesterie dans les territoires • Importance de rester mécène, c'est un concours au plus haut niveau de l'état • **Ne plus revivre la frustration dans la remise des prix** l'année dernière • **Manque de temps pour s'impliquer** en tant que mécène et tout suivre	• **Regrouper les financements** au sein du Fonds • **Puissance collective** / voix commune • **Optimiser la représentation** pour siéger aux comité (comité d'orientation et comité exécutif) - (proposition : représentation tournante au comité avec nouveau salarié du Fonds) • **Réorienter la communication** : le Fonds communique sur le CGA plus à sa façon. Moyen de communication mutualisé entre tous les mécènes pour amplifier l'impact • **Permettre une autre implication des mécènes à la vie du CGA**

<u>Retour des mécènes lors du CA du Fonds pour l'Arbre du 14/01/22 :</u>

Hélène Barillet – la Boulangère :

- Très favorable
- Nous avons intérêt à ne pas y aller en ordre dispersé
- Aspect administratif optimisé avec le Fonds – à terme viser qu'une convention générale avec le Fonds
- Comment faire vivre le concours toute l'année (pas tout centraliser sur la remise des prix au salon de l'agriculture)
- Se rassembler sous le Fonds pour l'Arbre pour être représenter avec force

Nathan Pezet – Triballat :

- Entièrement d'accord avec cette proposition, car on se posait la question de continuer ou pas.
- Besoin de réinventer la façon de communiquer sur ce concours.

David Sève – Fondation Nature et Découvertes / Lisa Mimoun – Maisons du Monde Foundation :

- Nous ne connaissons pas ce concours mais nous sommes curieux de mieux le connaitre.
- Être présent au salon de l'agriculture, c'est très intéressant. Nous ne sommes pas du tout sur cette thématique.

<u>Rôle de l'Afac :</u>	<u>Rôle du Fonds :</u>
L'Afac-Agroforesteries est co-coordinateur avec l'APCA du Concours. Elle a signé une convention tripartite avec le CGA et l'APCA pour répartir les rôles. Elle a en particulier la double mission de : - **Mobiliser des territoires** - **Assurer la communication du CGA**. La nouvelle convention offre beaucoup plus de latitude sur la communication + un nouveau Commissaire moins rigide. Cela permettra d'imaginer une toute autre communication qui corresponde mieux aux attentes du Fonds (mécènes, mais	- **Mobilise les mécènes** pour les impliquer (de façon efficiente) à la vie du CGA **(système de parrainage d'un territoire)** - Recueille les attentes des mécènes - Organise les retours collectifs aux Mécènes (bilan annuel) - Siège aux comités - Participe à la définition de la communication avec l'Afac - Apporte un soutien financier au CGA via la réalisation de la mission de l'Afac

aussi opérateurs de terrain qui organisent et agriculteurs).	

Fonds et Afac agissent en binôme.

Points d'attention :

- **Le Fonds pour l'Arbre n'apportera pas de financement directement aux territoires** organisateurs mais financera l'animation et la communication nationale conduite par l'Afac, qui aide les territoires (outils de communication à disposition, mobilisation presse régionale, …).
- **Ne pas déduire les financements de l'enveloppe du programme national** du Fonds **pour financer le CGA** (effet vase communicant). Il faut que ce soit des fonds apportés en plus et dédiés au CGA (65 k€ pour que l'animation fonctionne).

Feuille de route :

- **Travail avec les autres mécènes** pour leur faire connaitre le CGA et leur donner envie de le soutenir – les embarquer (proposition : les inviter à la remise des prix au Salon de l'agriculture)
- **Le CGA est à voir comme un nouvel axe d'action du Fonds** et doit donc être validé par le CA du Fonds
- Dans un temps de transition, le **logo du Fonds apparaitra sur la communication du CGA** via le triptyque de mécènes du Fonds soutenant le CGA (mention **« membres du Fonds pour l'Arbre »)**
- Prévoir une mise en place de conventions intégrant le CGA (avenant) pour 2022-2023
- Se rapprocher **du Fonds Archimbaud** pour lui proposer de rentrer au Fonds pour l'Arbre

Délibération du CA du Fonds pour l'Arbre du 14/01/22
Le Conseil d'administration souhaite dans un premier temps (sur l'année 2022) **mieux connaitre le CGA**, s'acculturer au dispositif avant de se positionner quant à la volonté d'en faire un nouvel axe soutenu par le Fonds pour l'Arbre. Ce sujet stratégique sera remis à l'ordre du jour d'un CA fin 2022. Il autorise cependant à permettre des **rapprochements en termes de communication** et de **mobilisation des mécènes** entre le Fonds pour l'Arbre et le CGA dès cette édition 2022 (ex : invitation des mécènes du Fonds pour l'Arbre à la remise des prix, aux visites des parcelles (jury), mention « membres du Fonds pour l'Arbre » sous les logos des mécènes soutenant le CGA, …)

Discussion du conseil d'administration

Le CA du Fonds pour l'arbre a déjà validé cette proposition avec une année test en 2022. Une nouvelle décision sera prise pour une mise en application en 2023.

Décision du conseil d'administration

Le conseil d'administration présente au vote électronique la proposition que le Fonds pour l'Arbre intègre le CGA dans son programme d'action suivant les conditions présentées.

4) Agrément BCAE 7

- **Rappel sur le dispositif d'agrément BCAE7**

L'agrément BCAE7 habilite le technicien et sa structure à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie auprès de tout agriculteur souhaitant engager un déplacement de haie, dans le cadre de la BCAE7. La liste nationale des agréés 2022 est transmise au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et diffusée aux DDTM de France.

Ce dispositif d'agrément a été mis en place par l'Afac-Agroforesteries en 2016, reconnu par l'arrêté ministériel de février 2017, pour reconnaitre les compétences nécessaires pour accompagner et conseiller un agriculteur dans son projet de déplacement de haie. Chaque année, un système de renouvellement de l'agrément et un appel à candidatures, permettent de maintenir à jour la liste des agréés BCAE7.

En 2021, 128 conseillers agroforestiers et techniciens bocage de 84 organismes sont agréés BCAE7.

L'appel à candidature/renouvellement de l'agrément BCAE7 a été lancé le 17 janvier 2021 et s'est clôturé le 17 février.

Page internet sur le dispositif d'agrément BCAE7 (https://afac-agroforesteries.fr/obtenir-agrement-bcae7/).

- **Appel à participation à la commission « Agrément BCAE7 »**

Historique :
C'est une commission qui fonctionne depuis 2016.

Objet de la commission :
Constituer un jury de sélection des candidatures de structures et de techniciens pour l'obtention de l'agrément BCAE7.
Échanger et proposer des évolutions au dispositif et d'accompagnement des agréés.

Fréquence des réunions :
- **1x réunion** au mois de mars pour l'analyse des candidatures pour l'obtention de l'agrément BCAE7. La réunion de sélection des candidatures est programmée le **28 mars 2022 à 14h.**
- **Potentiellement 2 à 3 réunions** supplémentaires pour des besoins d'évolution du dispositif et d'accompagnement des agréés, en complémentarité avec la commission PAC. Ceci est d'autant plus probable dans un contexte de définition des modalités d'application de la nouvelle BCAE8 avec le Ministère de l'agriculture. Attention, les discussions concernant les évolutions de la BCAE7->>8 n'auront pas lieu dans cette commission mais dans la commission PAC.

Salariée référente :
Paule Pointereau

Reconduction des administrateurs et autres membres impliqués :

- Eddy Cléran (référent de la commission)
- Nathalie Hewison
- Yann Gouez
- Isabelle Senegas
- Françoise Gion
- Léo Magnin

Priorités/perspectives pour l'année 2022 concernant la BCAE7 :

- Remobilisation du ministère de l'agriculture au sujet des propositions d'amélioration de la BCAE7
- Le renouvellement du nombre d'agréments est important pour les négociations avec le MAA sur l'application de la BCAE 8
- Remobiliser les DDT afin qu'elles puissent informer de façon adéquate sur la BCAE7 et bien connaître le dispositif d'agrément mis en place par l'Afac : demande d'une réunion avec le MAA – avec possibilité d'appuyer cette demande via contact avec DDT des Côtes d'Armor et de la Creuse
- Une intervention sera proposée par l'Afac sur la BCAE7 lors du salon de l'agriculture, le 3 mars de 16h00 à 17h00 sur le stand de Pour une autre PAC
- Le rapport d'application de la BCAE 7 a été envoyé par le MTE à toutes les DREAL

Lien des agréés : https://afac-agroforesteries.fr/les-habilites-bcae7/

Discussion du conseil d'administration :

Constitution de la commission :

Retour avant le 28 février 2022 pour finaliser la constitution de cette commission.

* Nathalie Hewison et Yann Gouez valident leur participation.

* Solliciter Eau et Rivières et FNE s'ils souhaitent participer à cette commission

QUESTIONS DIVERSES

Avancement phase 2 Plan de relance :

Etat des stocks de plants : les pépinières ont vendu tout leur stock .

En Occitanie, problème dépôt des dossiers au 30 Juin dans le cadre des PDRR. En Pays de la Loire c'est plus court encore. Le MAA a donné à ses DRAAF le calendrier de fin Août-Septembre.

Chiffres de réalisation en cours d'édition par le MAA – pour l'instant pas communicable - Enveloppe consommée sur année 1 – Pour année 2 demande des services d'une rallonge de 12 millions. Arbitrages en attente. Voir auprès du MAA si besoin d'appui politique de l'Afac avec l'APCA ?

L' Afac haie et bocage de Normandie a reçu une réponse favorable à un appel régional « Coopération » financé par le conseil régional de Normandie ainsi que le FEADER. Ce projet intitulé Florinor portera sur le développement de Végétal local, il sera coanimé avec Astredhor Sud Manche et l'Hortipôle d'Evreux. Le démarrage de ce projet devrait *permettre à l'Afac Haies et Bocage e Normandie de de recruter un.e chargé.e de mission.*

Nicolas Rassak n'a pas souhaité poursuivre son contrat. *Relance recrutement chargé(e) de communication*